

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1^{re} séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 4 juillet 2017, à 19 h, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Après un mot de bienvenue, M. Jérôme Demers, président, déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 4 juillet 2017 ouverte à 19 h 05.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-17-18-001

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE MODIFIER le titre du point 2.3 – Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École secondaire de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel — Résolution CC-16-17-174 – Modification du numéro de lot et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Protocole d'entente Aréna deux glaces (École Pointe-Lévy) – Autorisation
- 2.2 Plan d'effectif 2017-2018 du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles – Adoption
- 2.3 Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel – Résolution CC-16-17-174 – Modification du numéro de lot

3.0 Questions diverses

- 3.1 Questions et messages des commissaires

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Protocole d'entente Aréna deux glaces (École Pointe-Lévy) – Autorisation

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (commission scolaire) est favorable au projet d'aréna pour le bénéfice de ses élèves;

ATTENDU la résolution CC-16-17-029 adoptée par le conseil des commissaires le 27 septembre 2016 et la résolution CC-16-17-058 adoptée par le conseil des commissaires le 25 octobre 2016;

CC-17-18-002

DG

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU la présentation au comité plénier extraordinaire le 4 juillet 2017;

ATTENDU que la commission scolaire gère des fonds publics avec rigueur;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plus de 12 mois avec les partenaires potentiels du projet d'Aréna deux glaces;

ATTENDU que la commission scolaire recherche l'intérêt des parents dans le cadre de ce projet;

ATTENDU les avis obtenus des représentants de la Société québécoise des infrastructures et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU les conditions qui sont essentielles à la commission scolaire pour la conclusion du protocole d'entente, lesquelles conditions portent, notamment sur :

- L'engagement de la commission scolaire à utiliser 1000 heures annuellement dans cet aréna, en raison de la fermeture, par la Ville, d'un aréna et l'obligation d'obtenir le remboursement de la contrepartie monétaire sur un terme de 15 ans au moyen de crédits d'heures de glace consentis par la Corporation à l'intérieur de ces 1000 heures;
- L'affirmation, par la Ville, que le partenaire retenu relève de sa décision;
- L'engagement de la Ville de compenser l'usage du terrain de la commission scolaire, notamment les stationnements adjacents de l'École Pointe-Lévy, ou, à défaut, l'engagement par la Corporation d'assumer cette responsabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER un protocole d'entente conforme aux conditions de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Jérôme Demers, président de la Commission scolaire des Navigateurs et madame Esther Lemieux, directrice générale, à signer tout document découlant de la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Jérôme Demers, président de la Commission scolaire des Navigateurs et madame Esther Lemieux, directrice générale, à apporter des amendements au protocole d'entente qui y sont substantiellement compatibles avec celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-17-18-003
SRH

2.2 **Plan d'effectif 2017-2018 du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles – Adoption**

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE le plan d'effectif du personnel hors cadre, administrateur, cadre des écoles 2017-2018 soit adopté tel qu'il apparaît au document déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-17-18-004
SRM

2.3 Cession d'une partie du lot 3 592 703 à la Ville de Lévis – École de l'Envol – Complexe aquatique multifonctionnel — Résolution CC-16-17-174 – Modification du numéro de lot

ATTENDU la résolution CC-16-17-174 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du 30 mai 2017 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs acceptait de céder à la Ville de Lévis une parcelle du lot 6 053 072 aux conditions mentionnées dans celle-ci et définies dans le cadre d'un protocole d'entente à convenir avec la Ville de Lévis;

ATTENDU qu'il aurait fallu lire le lot 3 592 703 au lieu et place du lot 6 053 072;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs est propriétaire du lot 3 592 703 du cadastre du Québec sur lequel est érigée l'École de l'Envol;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs consent céder à la Ville de Lévis une parcelle du lot 3 592 703 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 178 m² au lieu du lot 6 053 072 pour une contrepartie autre que monétaire aux mêmes conditions stipulées dans la résolution CC-16-17-174 et dont les modalités et conditions seront définies dans le cadre d'un protocole d'entente à convenir avec la Ville de Lévis;

QUE la Ville de Lévis assume tous les frais afférents à cette cession;

QUE la directrice générale soit autorisée à poursuivre les discussions avec la Ville de Lévis en vue de la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Questions et messages des commissaires

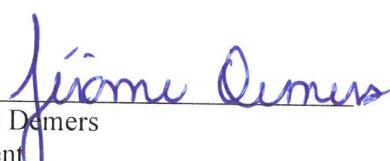
Quelques membres du conseil des commissaires posent des questions et donnent de l'information.

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

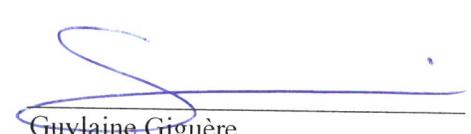
IL EST PROPOSÉ PAR madame Dominique Cormier et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 19 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Guylaine Giguère
Secrétaire générale